Informations sur les mesures prises pour maitriser les coûts de l'énergie

Mesdames, Messieurs,
Chers habitants, entreprises, artisans, commerçants, ...

Le contexte environnemental et les tensions sur les prix de l'énergie, impactent lourdement les finances locales. Depuis 2021, les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets de fonctionnement.

Alors même que l'on approche de la période hivernale, il nous faut prendre les mesures qui nous permettront de maitriser ces coûts d'énergie. Certaines mesures devront s'appliquer à très court terme tandis que d'autres doivent être définies et envisagées sur le moyen et long terme.
En effet, à ce jour, s'il existe un bouclier tarifaire pour les particuliers, celui-ci ne concerne pas les collectivités territoriales.

Les articles R.241-25 à R.241-29 du code de l'énergie instaurent l'obligation de limiter la température de chauffage dans les bâtiments. Ainsi, l'article R.241-26 spécifie que dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public et dans tous autres locaux, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19° C :

C'est pourquoi nous avons pris les décisions suivantes :

- Salles SIRIUS, Charlemagne, Poulinière, associations : 19° C
- Ecoles, mairie, Les Lucioles : 19 ° C
- Gymnase :
    - Gym douce : 18° C
    - Autres activités sportives : 15° C
- Dojo : 18° C
- Réduction du temps d'éclairage public pour l'ensemble de la semaine (week-end inclus) de la manière suivante :
    - Début d'éclairage le matin : 6h30 au lieu de 5h00
    - Fin d'éclairage le soir : 22h30 au lieu de 23h00.

L'effort de tous est important pour maitriser l'augmentation du coût de l'énergie.
Merci de votre compréhension.

MAIRIE de SAVIGNY-SUR-BRAYE R.F. 41360

Joël PRENANT
Maire de Savigny-sur-Braye
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois

Mairie de Savigny-sur-Braye
Place de la mairie - 41360 Savigny-sur-Braye
Tél : 02 54 23 74 79 - mairie@savigny-sur-braye.fr
www.savigny-sur-braye.fr

Ouverture au public : lundi au vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00